



Reprise de terrain agricole

Par **nelly**, le **08/06/2008 à 20:24**

Mon père en entrant dans un gaec agricole a loué une partie de ses terrain à un jeune (faisant lui même parti du GAEC) avec un bail de 9 ans

Actuellement suite à la mésentente mon père est revenu comme indépendant mais sans ses terrains.

J'aimerais savoir s'il existe un moyen de reprendre les terres (sachant que mon père a 58 ans) et qu'il reste encore 6 ans avant la fin du bail

par avance je vous remercie

Par **Jurigaby**, le **08/06/2008 à 22:11**

Bonjour.

Si c'est un bail rural, il ne peut rien faire sauf en cas de :

- défaut de paiement des fermages ;
- mauvaise ou absence d'exploitation du fonds ;
- cession ou sous-location illicite du bail ;
- changement de destination des terres ;
- destruction totale des biens loués ;
- décès du locataire sans conjoint ou héritiers ayant participé à l'exploitation.